

République Française
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PLUDUAL

Séance ordinaire du 27 mars 2025

Nombre de membres : en exercice : 15, présents : 14.

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 19h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves GUILLEM, le Maire.

Présents : Yves GUILLEM, Maire, Sandrine SALAÜN, Frédéric LE TURLUER, Christophe LE MERRER, Baptiste PEZZOLI, Ronan RIOU, Jérémy PATUREL, Michèle OLLIVIER, Eliane LE PLAPOUX, Nicole HENGOAT, Laurence HERPE, Floryse BUTTEZ, Fabien TARTIVEL, Marie-Christine MEVEL.

Absente : Sandrine ARTUR (excusée).

Secrétaire de séance : Frédéric LE TURLUER.

Date de convocation : 21/03/25.

M. le Maire demande une minute de silence en la mémoire de l'ancien maire André FICHANT après avoir rappelé ses différentes fonctions.

M. le Maire présente à l'assemblée le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

1- Installation classée : demande présentée par la SCEA DU PARC FLEUR pour un élevage porcin situé à Lannebert

Par arrêté du 27 janvier 2025, M. le Préfet des Côtes d'Armor a soumis à consultation du public en mairie de LANNEBERT la demande présentée au titre de l'installation classée « SCEA DU PARC FLEUR » exploitée à LANNEBERT au lieu-dit « Kergaff » qui porte sur l'exploitation d'un élevage porcin avec la déconstruction de trois bâtiments suivie de la reconstruction d'un seul bâti et l'extension d'un bâtiment existant, l'augmentation des effectifs de l'élevage à 1980 animaux équivalents et la mise à jour du plan de gestion des effluents. La commune de Pludual étant concernée par le plan d'épandage, le conseil municipal est invité à émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

2- Réhabilitation du bâtiment des religieuses : choix du cabinet de maîtrise d'œuvre, demandes de subventions

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé par délibération du 2 décembre 2024 de confier une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à SOLIHA BRETAGNE pour la création des 5 logements communaux. Depuis cette décision, SOLIHA BRETAGNE s'est chargée de la consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre. Après analyse des offres et audition de certains candidats, M. le Maire propose de retenir la proposition de la SARL Ancre Architecture basée à Rennes. Le montant qui sera à la charge de la commune s'élève à 56 435,95 € HT soit 67 723,14 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- valider la proposition du Maire
- autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

3- Acquisition d'une tondeuse « mulching »

M. le Maire propose de remplacer le tracteur tondeuse des services techniques par une tondeuse autoportée « mulching ». Après consultation de plusieurs fournisseurs, il suggère de retenir la proposition de RENNES-MOTOCULTURE de Lanvollon pour l'achat d'une tondeuse KUBOTA TYPE MULCHING d'un montant de 21 750,00 € HT avec une reprise de l'ancien matériel de 4 000,00 € et petite tondeuse autotractée offerte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider l'acquisition proposée.

4- Requalification du parc de loisirs

L'Agence d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22) a été sollicité par la commune pour une assistance technique afin de l'accompagner dans sa réflexion concernant la requalification du parc de loisirs et le renouvellement des jeux du parc des loisirs situé rue du petit pré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la proposition de prestations de l'ADAC 22 pour :

- une étude de faisabilité pour la recomposition de l'espace et le remplacement des jeux pour un montant de 1 170,00 € HT
- une définition du programme et la consultation des entreprises de travaux pour un montant de 1 170,00 € HT.

5- Modification de la délibération approuvant la mise en place du RIFSEEP

M. le Maire rappelle que lors de sa dernière séance du 10 février 2025 le conseil municipal a approuvé la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

À la suite de la demande du Sous-Préfet de Guingamp, M. le Maire propose de rectifier l'un des visas dû à une erreur matérielle dans le sens où l'avis du comité social territorial date du 20 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette rectification.

6- Leff Armor Communauté : rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 17/02/2025

M. le Maire indique que les élus ont été destinataires du dernier rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) du 17 février 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport en question.

7- Compte Financier Unique 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune de Pludual ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Pludual
- de DONNER pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8- Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024, le conseil municipal à l'unanimité :

- considérant le budget de la Commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

- constatant que le compte financier unique fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de 467 271,82 €

décide d'affecter au budget primitif 2025 : 467 271,82 € à la section d'investissement au compte 1068.

9- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les différents taux.

Les taux votés par le conseil municipal sont donc les suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,64
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61,70
- taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 12,24.

10- Budget primitif 2025

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget communal à la somme de :

- 547 950,24 € en section de fonctionnement (dépenses et recettes)
- 1 367 011,24 € en section d'investissement (dépenses et recettes).

11- Fongibilité des crédits budgétaires 2025

La nomenclature comptable M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, la maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

Questions et informations diverses

- achat de 2 packs de défibrillateurs avec boitier mural, signalisation et contrat annuel de maintenance pour un coût HT de 2 239,80 HT
- information sur l'engazonnement du stade.

La séance est levée à 19h45.

Liste des délibérations		
1	Installation classée : demande présentée par la SCEA DU PARC FLEUR pour un élevage porcin situé à Lannebert	approuvée
2	Réhabilitation du bâtiment des religieuses : choix du cabinet de maîtrise d'œuvre, demandes de subventions	approuvée
3	Acquisition d'une tondeuse « mulching »	approuvée
4	Requalification du parc de loisirs	approuvée
5	Modification de la délibération approuvant la mise en place du RIFSEEP	approuvée
6	Leff Armor Communauté : rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 17/02/2025	approuvée
7	Compte Financier Unique 2024	approuvée
8	Affectation du résultat de fonctionnement 2024	approuvée
9	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales	approuvée
10	Budget primitif 2025	approuvée
11	Fongibilité des crédits budgétaires	approuvée
<i>Signatures du maire et du secrétaire de séance</i>		